

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



RCS Thonon-les-Bains  
485 010 847 00013  
Code APE 3513 Z

## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO			01/08/2022	
en vigueur depuis le				
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)			
	HT*	TTC*		
9	12,04	15,26		
12	14,47	18,46		
15	16,63	21,37		
18	18,70	24,20		
24 - 30	28,05	35,34		
36	32,82	42,93		

  

	Prix de l'énergie (en c€/kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	6,42	8,62	9,84	12,72
Jours Blancs : 43 jours par an	8,50	11,11	13,01	16,52
Jours Rouges : 22 jours par an	9,42	12,22	44,95	54,85

HT\* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC\* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC\*\* : inclus TICFE (0,1 c€/kWh), Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72 €/an)

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

### Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

Heures Creuses : 22h-6h

- dimanche : jour "Bleu"

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP					01/08/2022	
en vigueur depuis le						
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€/kWh)			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	13,58	17,05	77,72	94,18	9,93	12,83
15	15,71	19,81				
18	17,80	22,55				
36	30,85	39,44				

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	11,05	2,42	2,55
12	11,77	2,58	2,72	13,81	3,03	3,20
15	14,02	3,07	3,24	16,57	3,63	3,83
18	16,27	3,57	3,77	19,33	4,24	4,47
24	/	/	/	24,85	5,45	5,75
30	/	/	/	30,37	6,66	7,03
36	29,77	6,53	6,89	35,89	7,87	8,30

### 1 Taxes :

Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 0,1 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2022

valeurs à la

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,663 c€/kWh)

date de vigueur

Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

### 2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),

1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

### 3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

### 4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

## 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

## 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)  
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

## 7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6  
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.  
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours  
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881),  
chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces  
**option gratuite** : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la facture  
**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois  
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;  
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.  
Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 44,94 € HT.

## 9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
Vous pouvez nous joindre également par courriel à : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)  
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € HT en standard, majorée de 31,96 € HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.  
Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 31,82 € HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 47,36 € HT.  
Relève spéciale à la demande du client : 26,65 € HT.  
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,96 € HT.  
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 € HT.  
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com).

## 12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus